

16ème législature

Question N° : 11369	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Dysfonctionnements de la plateforme Parcousup	Analyse > Dysfonctionnements de la plateforme Parcousup.
Question publiée au JO le : 19/09/2023 Réponse publiée au JO le : 31/10/2023 page : 9756		

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dysfonctionnements du logiciel Parcoursup destiné à définir les vœux d'affectation des candidats aux formations de l'enseignement supérieur français. En effet, il y a eu en 2023 11,8 millions de vœux déposés sur la plateforme, un record depuis sa création. Cependant, le rapport du sénateur Jacques Groperrin, sorti le 28 juin de la même année, pointe que familles et élèves sont confrontés à de nombreux dysfonctionnements, difficultés et angoisses s'agissant de la sélection et de l'affectation des étudiants dans le parcours de formation de leur choix et ce depuis plus de 5 ans. Mises en cause : les inégalités de traitements des dossiers de candidature et de sélection, la déshumanisation des services, l'inefficacité de la plateforme. Il arrive même que des élèves dont les résultats scolaires sont excellents ne peuvent pourtant pas accéder aux formations espérées, pour des questions d'algorithmes. Aussi, même si certaines améliorations ont été apportées à Parcoursup, les familles et les enseignants attendent de véritables changements concernant ce logiciel, changements qui n'ont toujours pas annoncés par l'exécutif. Pourtant, des évolutions sont possibles, comme le fait d'assurer une information plus intelligible aux élèves et aux familles tout au long de leur parcours secondaire, apprendre à mieux hiérarchiser les vœux en liste d'attente le plus tôt possible ou encore réhumaniser les processus de sélection, qui permettraient une meilleure transparence et un meilleur travail des services. Face à ces constatations, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place pour améliorer la plateforme et la transparence de cette dernière, afin de permettre une meilleure affectation des élèves et mettre fin aux différents dysfonctionnements de l'algorithme.

Texte de la réponse

La procédure Parcoursup constitue depuis 2018 un progrès par rapport aux dispositifs antérieurs. Elle poursuit un cycle d'amélioration en continu, à l'écoute des usagers et des directives des pouvoirs publics. Les rapports remis au Parlement depuis 2018 par le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) en rendent compte, en écartant aussi les approximations ou fausses vérités qui circulent au sujet de Parcoursup, notamment concernant les dysfonctionnements ou encore le traitement par un algorithme. Les éléments de bilan de la session 2023 montrent également de significatives améliorations qui sont perçues par les lycéens eux-mêmes. Ainsi, conformément aux objectifs fixés par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la phase d'admission a permis de faire cette année plus de propositions, à plus de candidats et de les formuler plus rapidement auprès des lycéens et étudiants, afin de réduire le temps d'attente et donc le stress qui peut être associé à cette période de transition de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur. Au total, 93,5 % des bacheliers ayant formulé des vœux ont

reçu au moins une proposition d'admission, en progression par rapport à 2022, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année. Pour les étudiants en recherche d'une réorientation, les résultats montrent un taux de proposition en forte progression (86 %, soit 2,1 points supplémentaires par rapport à 2022). Pour la quatrième rentrée consécutive, une enquête a été réalisée auprès des néo-bacheliers sur leur perception de Parcoursup. Cette étude d'opinion conduite par l'Institut CSA montre que les délais d'attente sont jugés satisfaisants pour 73 % des lycéens, soit une hausse de 5 points par rapport à 2022. Les lycéens sont 76 % à se déclarer satisfaits des réponses qu'ils ont reçues de la part des formations (+4 points par rapport à 2022). Au final, Parcoursup est perçu comme un vrai facilitateur d'avenir pour les lycéens : en facilitant d'une part l'élaboration du projet d'orientation pour 69 % des jeunes interrogés (+6 points par rapport à 2022) et, d'autre part, en les aidant à passer le cap de l'entrée dans l'enseignement supérieur pour 74 % d'entre eux (+6 points par rapport à 2022). Enfin, concernant l'accompagnement à l'orientation, la politique menée depuis 2018 a visé à la fois plus de progressivité et plus d'accompagnement des lycéens, quel que soit leur lieu de résidence. En particulier, deux professeurs principaux ont été désignés en classe de terminale, des ressources ont été développées et ces actions se traduisent dans les faits comme en témoigne l'étude d'opinion 2023 : 88 % des lycéens candidats sur Parcoursup interrogés indiquent avoir bénéficié d'une aide pour préparer la phase de formulation des vœux (+3 points de plus qu'en 2022). L'accompagnement des enseignants pour leur permettre de conseiller au mieux leurs élèves dans leur projet d'orientation est une des priorités partagées par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cet effet, l'ONISEP, conjointement avec les équipes des deux ministères, développe des outils et supports pédagogiques à destination des enseignants notamment sur le fonctionnement de la plateforme Parcoursup. Dans la logique d'amélioration continue qui préside aux travaux des équipes Parcoursup, d'autres évolutions seront encore apportées en concertation avec les formations et les usagers ainsi que dans le cadre des orientations fixées par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.